

2014-11-167-DAP

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALP1)

nomenclature: 1.4.3

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2014

OBJET: CONTRAT DE VENTE DE GAZ POUR LE LOGEMENT COMMUNAL – 6 ALLEE DU FILS

L'an deux mille quatorze, le 6 novembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRESENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, M. LAPEBIE, M. GONZALES, M. HERVELIN, Mme BAULON, Mme MONTAUCET, Mme BIRLES, M. LAURENT, M. LECERF, M. DUBUS, M. GARANS, M. COUTIER, M. SALLABERRY, Mme DESTOUESSE, Mme CORRIHONS, Mme PICAT, Mme MOUNIER, Mme BISBAU, Mme PERIMONY-BENASSY, M. SAUBIETTE, M. ROBLES, M. POULAERT, M. CLAVERIE

EXCUSES

Mme DUPRE	procuration à	Mme BIRLES
Mme SAINT-AUBIN	procuration à	Mme DUFAU
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. DUBUS
M. AJA	procuration à	M. DUBERT
Mme FAURE	procuration à	M. POULAERT
Mme DELAVENNE	procuration à	M. CLAVERIE

SECRETARE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre de pouvoirs: 6

Nombre de votants : 33



2014-11-167-DAP - CONTRAT DE VENTE DE GAZ POUR LE LOGEMENT COMMUNAL 6 ALLÉE DU FILS

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALP1)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition établie par GDF SUEZ pour la fourniture d'énergie gaz pour le logement communal situé 6 allée du Fils.

Il y a lieu de se prononcer pour retenir et inscrire cette opération au budget et autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

Vu le contrat établi par GDF SUEZ,

DELIBERE

DECIDE de retenir le contrat établi par GDF SUEZ pour la fourniture d'énergie gaz pour le logement communal situé 6 allée du Fils, pour une durée de un an, avec renouvellement par tacite reconduction par périodes de un an,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat établi par GDF SUEZ sur la base des tarifs suivants :

- abonnement : 183,84 € / an
- consommation : 0,0452 € /kWh

DIT que les sommes nécessaires au règlement de cette dépense sont prévues au budget.

Vote: 33

Pour: 33

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 7 novembre 2014

Le Maire

